



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT #18-122 – RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 9 avril 2018, un règlement portant le no.18-122 régissant la période de questions. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 11^e jour du mois d'avril 2018.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS –SUR-MER

BY-LAW #18-122 MANAGING THE QUESTION PERIOD

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on April 9, 2018, By-Law #18-122 managing the question period. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 11th day of April 2018.

Stéphane Marcheterre,
Director general and secretary-treasurer